

BULLETIN D'ADHESION 2011



Meilleurs vœux à tous pour cette année 2011 !

Une nouvelle année commence et *Aventure & Partage* continue de plus belle ces projets !

La loi concernant la professionnalisation des personnes en situation de handicap et les contributions auxquelles sont soumises les entreprises privées et publiques constitue un des axes de bataille d'A&P depuis des années et, grâce à un travail de sensibilisation presque quotidien auprès d'écoles, des hôpitaux, des collectivités, des entreprises, elle permet de conserver l'« humain » au cœur des débats.

Aventure & Partage est devenue experte dans l'organisation de voyages au bout du monde. Après la soirée Handdifférence où vous avez pu partager avec nous le film du voyage à Madagascar, en première partie de Michel Boujenah, tous les membres actifs valides et non valides travaillent déjà pour réussir un prochain voyage construit clé en main de A à Z : le Japon.

Pour autant, de nombreux rendez-vous vous sont proposés tout au long de l'année parce que l'aventure se vit aussi près de chez soi. Nos réunions, nos soirées, nos sorties culturelles, nos séminaires, nos spectacles, nos tête-à-tête, sont autant de rendez-vous à ne pas manquer ! Le partage et la découverte de l'autre sont et resteront les valeurs essentielles de votre association.

Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous apporter votre soutien parce que pour continuer notre route, nous avons toujours besoin de vous.

En retour, sachez aussi que nous nous tenons à votre disposition que ce soit pour un échange autour d'un café, pour vous aider dans vos actions de sensibilisation, pour une projection de nos films, pour n'importe quel débat favorisant l'écoute et les discussions pour tous !

C'est l'occasion aussi de dire un grand merci à ceux qui nous soutiennent depuis longtemps déjà, mais c'est aussi avec un immense plaisir que nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui nous rejoignent !

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES : REGARDER LE VERSO !

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement libellé à l'ordre d'
Aventure & Partage :

Jean-François Bouckaert : 3/5, Rue Mélina Mercouri - Rés. Les Merisiers - 59650 Villeneuve d'Ascq

Sachez qu'en faisant un don, non seulement vous nous aidez réellement dans nos actions, mais vous vous permettez une exonération d'impôts en même temps !!

Association reconnue : «Organisation d'aide aux personnes en difficultés » déclarée en préfecture du Nord sous le n° 059037357.

RAPPEL DES REGLES FISCALES

Don ouvrant droit à réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

> Ex : Don de 250 € = réduction d'impôt de 165 % (coût final : 85 %).

Dans le cas d'un mécénat d'entreprise, le don est déductible sous la forme d'une réduction d'impôt égale à 60 % des sommes versées dans la limite de 0.5 % du CA.

